

## LES COMMUNAUX.

On entend par communaux des pâturages situés à proximité des localités et dont l'exploitation est si différente qu'il faut les considérer à part. Ils établissent la transition entre la zone des cultures et la zone pas-

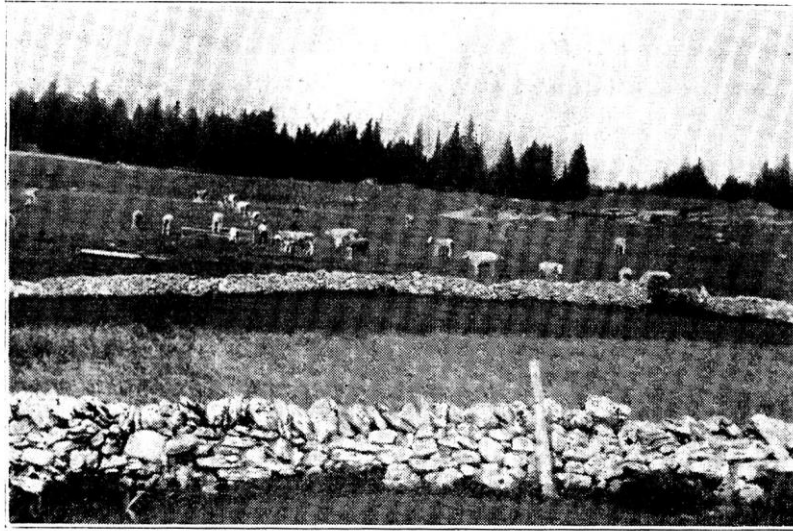


FIG. 29. — CHAMP D'AVOINE ET PRAIRIE QU'UN MUR DE PIERRES SÈCHES SÉPARE DU PATURAGE COMMUNAL DU LIEU.

torale. Leur exploitation est liée à celle des domaines, auxquels ils servent de complément (fig. 29).

Le bétail d'un village passe toute la journée sur le communal et rentre le soir aux étables sous la conduite de son berger. Ce mode de faire entraîne malheureusement une fatigue anormale du troupeau sur la route dure, aussi a-t-on parfois essayé de construire un chalet où le bétail passe la nuit. La lait nécessaire à l'alimentation du village est alors descendu chaque jour. Le rendement du pâturage est augmenté par l'apport des déjections du troupeau lui-même moins fatigué.

Le communal est partagé entre les divers hameaux de chaque commune.<sup>1</sup> Le bétail des propriétaires de la localité dont dépend ce pâtu-

<sup>1</sup> La jouissance du pâturage communal indivis par les habitants des divers hameaux de la commune a provoqué maint conflit. Un arrangement a été conclu au Lieu, en 1718, qui laisse la propriété du pâturage à la commune. Celle-ci attribue à chaque hameau la jouissance d'une parcelle, en échange de la souscription par les hameaux d'une part des obligations de la dette qui grève le pâturage. A l'Abbaye, le partage s'est fait en 1768 pour les mêmes raisons. La commune ayant revendiqué trop tard son droit de propriété, celui-ci a été reconnu aux hameaux par jugement du Tribunal cantonal en 1882. (J. SCHNETZLER (48), p. 40-43.)

rage est seul admis à en profiter. Les us et coutumes relatifs à l'exploitation de ces pâturages varient d'une commune à l'autre. <sup>1</sup>

La commune du Lieu, propriétaire des pâturages, en confie l'exploitation aux hameaux qui les mettent à la disposition des propriétaires de bestiaux, moyennant paiement d'une taxe. Les hameaux sont tenus d'entretenir les clôtures, de semer les engrais chimiques et de payer la moitié des frais qu'occasionne l'amélioration des pâturages.

Les conditions sont semblables dans la commune de l'Abbaye, tandis que celle du Chenit n'a pas de pâturages communaux. Ici, la plupart des propriétaires de bétail possèdent un petit pâturage (une pièce) adjacent à leur domaine, où ils mettent pâturer leur troupeau pendant la journée. Quelques pâturages sont exploités en commun par les habitants d'un « voisinage ». D'ailleurs, au Chenit, des propriétaires de plus en plus nombreux gardent la plupart de leurs vaches à l'écurie en été. Ils trouvent leur profit à vendre le lait à la fromagerie du village et à en tirer la valeur chaque mois. Le petit pâturage n'est alors plus utilisé que par le jeune bétail.

## Le pacage journalier

On l'a vu, quelques paysans tenaient montagne au village: ceux de l'Épine-Dessus (famille à Jules), Sami de la Cornaz qui allait au Croisettes, Robert Rochat, dit "Rodzet", au chalet Hermann, les Balissat, aux Cernies, le Gros Elie en France, au Séchey, les Lugrin aux Grands Plats, au Pont, "Mitaine", en France également etc, etc.

Mais la plupart des exploitants demeuraient au village avec leurs deux ou trois vaches. Il faut dire que presque chaque maison avait du bétail avant la guerre 39-45. On peut dire que seuls les fabricants d'horlogerie, le régent, le boulanger et quelques autres n'en possédaient pas. Les vaches des "petits" paysans allaient alors à ce que l'on appelait le pacage journalier. Au village, c'était le pâturage de la Combe qui nourrissait le bétail durant l'été. Une trentaine de vaches s'y rendaient ainsi 2 fois par jour, amenées et ramenées par un berger que l'Administration engageait chaque année.

C'était alors le va-et-vient à travers le village, durant les quatre mois de la saison d'alpage.

Les gamins parfois prenaient plaisir à suivre le troupeau qui, le soir venu, remontait au pâturage pour la nuit.

Un soir même, Samuel accompagnait le jeune berger, habitant aux Viffourches vers la halte du Séchey. Tout-à-coup, voilà Samuel seul, le berger étant rentré chez lui, sans dire mot. L'enfant avait alors suivi les bêtes vers Le Lieu. Arrivé au village, il demandait :

- C'est où chez nous ?, perdu qu'il était.

Il voulait partir vers Combenoire !

Une bonne dame, Mme Boverat l'avait recueilli et ramené aux Charbonnières, toujours par le pâturage. Chemin faisant, on rencontrait la maman, qui, inquiète, était à la recherche de son cadet. On avait beaucoup remercié Mme Boverat !

Comme berger, on a longtemps eu Paul Chapuisat de Montricher. Chaque année, il nous revenait au Vieux Moulin, l'ancienne petite ferme derrière la laiterie où il logeait avec sa femme Rose, toujours enveloppée d'écharpe.

Plus tard, Chapuisat était venu travailler à la ferme chez Jules. C'est lui qui faisait le jardin, s'aidait aux champs et soignait les porcs. Il était très matinal et se levait avant le jour.

Une fois, deux farceurs, rentrant sur le matin, le surprenaient alors sur le chemin de la porcherie.

- Halte, où allez-vous ?, fait l'un d'eux, dans la nuit !

Mon bon Chapuisat tout surpris répond:

- Je vais soigner les cochons.

Les farceurs hilards, en ont reparlé longtemps !



La Combe et le bord du lac, communaux pour le village des Charbonnières. Ici aux Epinettes.



La Combe, toujours le communal pour les vaches des Charbonnières.